

Soutien aux projets « L'école en action »

Promotion Santé Suisse accorde un soutien financier à la mise en œuvre de l'offre « L'école en action – Prévention du stress au travail » durant la période 2019–2023.

Quels sont les projets encouragés ?

Les écoles reçoivent un soutien financier pour la mise en œuvre de « L'école en action – Prévention du stress au travail ». Les écoles suisses de tous niveaux, publiques et privées, peuvent déposer une demande de soutien financier. Les écoles sont libres de décider ce qu'elles souhaitent financer avec le mon-

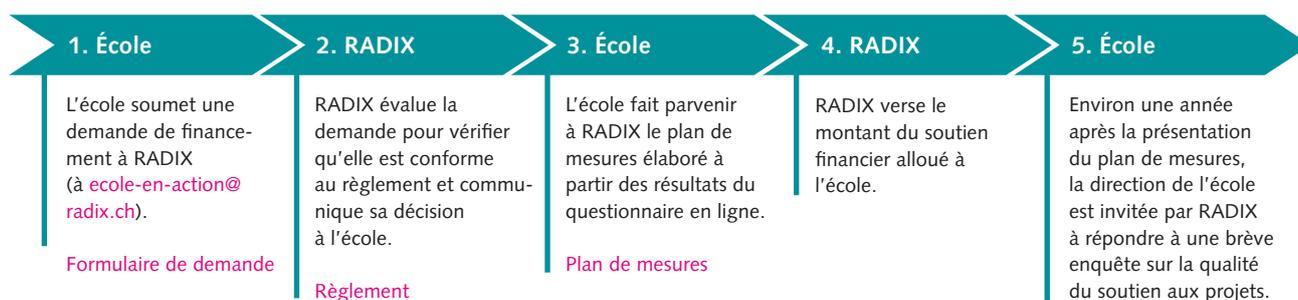
tant alloué dans le cadre de l'offre « L'école en action ». RADIX réceptionne les demandes des écoles au nom de Promotion Santé Suisse. Des informations détaillées ainsi que le règlement et les formulaires de demande peuvent être consultés et téléchargés sur www.ecole-en-action.ch/soutien-de-projets.

Quel est le montant du soutien financier ?

Le soutien financier alloué à chaque école représente la somme de deux montants. Le premier dépend de la taille de l'établissement (nombre de collaboratrices et collaborateurs = nombre effectif, indépendamment du taux d'activité); le second est un bonus versé aux écoles membres du Réseau d'écoles21 (Réseau suisse d'écoles en santé et durables) ou qui sont en cours d'adhésion.

Taille de l'établissement	Montant du soutien financier	
Petit : jusqu'à 50 collaborateurs	CHF 2'500.–	CHF 500.– supplémentaires pour les écoles membres/en cours d'adhésion au Réseau d'écoles21
Moyen : 51–100 collaborateurs	CHF 3'000.–	
Grand : dès 101 collaborateurs	CHF 4'000.–	

Comment ça marche ?



Pour toutes questions et demandes de soutien
RADIX Suisse romande, Tél. 021 329 01 57,
ecole-en-action@radix.ch

RADIX Fondation suisse pour la santé
Avenue de la gare 52, 1003 Lausanne
Informations détaillées sur www.ecole-en-action.ch